Société civile Immobilière MICHEL THOMAS

au capital de 7622,45 euros

Siège social : 9 impasse Les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

378 798 995 R.C.S. BEZIERS

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS

VISEES PAR L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 MARS 2024

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LA GERANCE